

# Fiche 32

La question des risques des paris pour l'intégrité du sport est-elle prise en compte par les pays au plan législatif ?

Il existe évidemment de grandes disparités entre les pays. Il apparaît toutefois que les pays qui luttent contre le jeu illégal sont généralement aussi ceux qui tentent par la voie législative de préserver le sport des dangers liés aux paris sportifs.

Si l'on se réfère à l'existence ou non de moyens juridiques permettant de préserver l'intégrité du sport (délit de fraude sportive, interdiction de parier pour les parties prenantes au spectacle sportif, restrictions sur les paris sportifs : types de paris autorisés, limitation du TRJ et/ou des mises, échanges entre les opérateurs de paris et le mouvement sportif, contribution financière des opérateurs de paris pour protéger l'intégrité du sport, etc.), il apparaît que :

- Les pays qui cherchent à attirer les opérateurs pour remplir les caisses de l'État n'ont pas, hormis le Royaume-Uni, pris la mesure des risques liés à l'intégrité du sport (Cagayan (Philippines), Curaçao, Gibraltar, Ile de Man, Malte, etc.) ;
- Les pays qui contrôlent strictement les paris sportifs mais ne luttent pas encore réellement contre le jeu illégal n'ont en général pris aucune disposition pour lutter contre la manipulation des rencontres sportives (Canada, Japon, Norvège, Suisse, etc.) ;
- Les pays qui contrôlent strictement, voire prohibent, les paris sportifs et qui luttent contre le jeu illégal tentent également de préserver l'intégrité du sport ;
- Les pays qui ont ouvert le marché à la concurrence et à la régulation luttent en règle générale à la fois contre les paris illégaux et les atteintes à l'intégrité du sport dans leur pays, à des niveaux plus ou moins élevés (Australie, Belgique, Danemark, Italie, etc.).